

Delfingen Industry SA
Société Anonyme au capital de 2 490 265 €
Siège social: Zone Industrielle - 25340 Anteuil
BESANCON RCS 354 013 575

Anteuil, le 23 juin 2010

Delfingen Industry annonce le lancement d'une augmentation de capital avec suppression du DPS ainsi que l'émission de Bons de Souscription d'Actions au profit de l'ensemble des Actionnaires

Delfingen Industry annonce ce jour le lancement d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des Actionnaires au profit de Delfingen Group pour un montant de 2 999 650 €, prime d'émission incluse ainsi que l'émission concomitante de 1 980 524 Bons de Souscription d'Actions attribués gratuitement au profit de tous les Actionnaires.

Le prospectus relatif à cette opération est disponible sans frais au siège social de Delfingen Industry, et peut également être consulté sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et sur le site Internet de Delfingen Industry (www.delfingen.com).

1/ Eléments clés de l'opération et calendrier prévisionnel :

Emetteur

Delfingen Industry

Raisons et Utilisation du produit de l'émission

Delfingen Industry est un partenaire stratégique des constructeurs automobiles et équipementiers mondiaux.

Delfingen Industry a souhaité se doter des moyens financiers pour poursuivre sa stratégie de leader sur ses marchés notamment au travers de l'innovation et du déploiement sur des marchés à forte croissance, dont le marché Asiatique.

Dans ce contexte, le FMEA (Fonds de Modernisation des Equipementiers Automobiles) a investi 2 999 650 euros au sein du Groupe Delfingen en novembre 2009.

La présente opération est la résultante des engagements pris par Delfingen Industry et Delfingen Group, sa Société mère, suite à l'investissement du FMEA.

L'opération a été structurée de manière à répondre à un double objectif :

- Assurer à l'Actionnaire de référence, Delfingen Group, une incorporation en fonds propre du compte courant au sein de Delfingen Industry des fonds reçus du FMEA via une augmentation de capital réservée (l'« **Augmentation de Capital Réserve** ») ;
- Tout en faisant bénéficier les Actionnaires historiques de la Société de bons de souscription d'action gratuits (les « **BSA** »), exerçables au cours retenu pour l'Augmentation de Capital Réserve sur une durée suffisamment longue, pour permettre à l'ensemble des Actionnaires d'une part, et sous réserve de l'exercice par ces derniers, de la totalité de leurs BSA, de bénéficier d'un processus dit de « relution » leur permettant d'atteindre un niveau de participation capitalistique quasiment équivalent à celui existant avant l'augmentation de capital réservée à DELFINGEN GROUP et d'autre part, de bénéficier de l'éventuelle création de valeur.

1- Concernant l'augmentation de capital réservée à DELFINGEN GROUP :

Il est rappelé qu'aux termes d'une Assemblée Générale extraordinaire en date du 6 novembre 2009, Delfingen Group a émis un emprunt obligataire d'un montant total de 2 999 650 € représenté par

3 529 obligations de 850 € de valeur nominale chacune, ladite émission ayant été réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des Actionnaires aux obligations nouvelles à émettre au profit du Fonds de Modernisation des Equipementiers Automobiles. Aux termes d'un bulletin de souscription en date du 26 Novembre 2009, le Fonds de Modernisation des Equipementiers Automobiles (F M E A) a souscrit l'intégralité des obligations émises.

Les fonds reçus par Delfingen Group ont été apportés en compte courant bloqué au sein de Delfingen Industry, dans l'attente de leur intégration totale au capital de Delfingen Industry dans le cadre d'une augmentation de capital à réaliser au cours du premier semestre de l'année 2010.

L'opération d'augmentation de capital envisagée est donc réalisée en vue de permettre l'intégration du produit de l'emprunt obligataire émis au sein de Delfingen Group au capital de Delfingen Industry.

2 - Concernant l'émission de Bons de Souscription d'Actions (« BSA »):

Afin de faire bénéficier les Actionnaires historiques de la Société de la création de valeur issue de l'opération retracée au (1) ci-dessus tout en leur permettant de maintenir leur participation capitalistique à un niveau quasiment équivalent à celui existant avant la réalisation effective de l'augmentation de capital réservée à DELFINGEN GROUP, des BSA seront gratuitement attribués à chaque Actionnaire et seront exerçables à un cours identique à celui retenu pour l'augmentation de capital réservée.

Description générale de l'offre

Concernant l'augmentation de capital réservée

Nombre d'actions nouvelles à émettre	352 900 actions nouvelles de 1,53 € de valeur nominale chacune, étant précisé que dans le cadre de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'émission de BSA au profit de l'ensemble des Actionnaires, DELFINGEN GROUP renoncera expressément au bénéfice de l'attribution des BSA qui lui sont potentiellement gratuitement attribuées.
Pourcentages en capital et droits de votes supplémentaires que représentent les actions nouvelles	7,21% du capital et 3,56% des droits de vote.
Provenance des actions nouvelles	Augmentation de capital réservée souscrite par Delfingen Group.
Prix de souscription	8,5 € par action nouvelle, soit 1,53 de valeur nominale et 6,97 € de prime d'émission.
Date de jouissance	Au jour de leur souscription
Cotation	A compter du 6 juillet 2010 sur le compartiment C d'Euronext Paris sous le code ISIN 0000054132
Produit Brut de l'émission	2 999 650 €
Produit net de l'émission	2.9 millions d'euros
Droit préférentiel de souscription	La souscription de actions nouvelles sera réservée exclusivement au profit de Delfingen Group
Garantie	L'émission des actions nouvelles ne fait pas l'objet d'une garantie de la part d'un ou plusieurs établissements financiers

Concernant l'émission des bons de souscription d'actions

Nombre de BSA à émettre et quotité d'attribution	Un maximum de 1 980 524 BSA attribués gratuitement et automatiquement à ceux qui seront Actionnaires au jour de la décision d'émission desdits BSA, à raison d'un BSA pour une action existante effectivement détenue.
Nombre réel de BSA exerçables par les attributaires compte tenu de la renonciation de Delfingen Group et de Delfingen Industry à se prévaloir du bénéfice de l'attribution gratuite de ces bons	618 189 BSA attribués gratuitement et bénéficiant à tous les Actionnaires autres que Delfingen Group et Delfingen Industry. Delfingen GROUP ainsi que Delfingen Industry (pour les BSA attribuables au titre de la fraction de titres auto détenus) renonceront expressément au bénéfice de l'attribution gratuite des BSA devant leur être automatiquement et gratuitement attribués par l'Assemblée Générale du 25 juin 2010.
Cotation des BSA	A compter du 6 juillet 2010 sur le compartiment C d'Euronext Paris sous le code ISIN FR 0010913152
Parité d'exercice des BSA	Trois BSA donneront droit à souscrire une action nouvelle.
Prix d'exercice des BSA	8,5 € par action nouvelle.
Valeur théorique des BSA	Sur la base d'un cours de référence de 8.00 €, la valeur théorique du BSA varie dans une fourchette comprise entre 0,22 et 0,37 euro. La valeur centrale ressort à 0,29 euro.
Produit brut en cas d'exercice des BSA, compte tenu de la renonciation de Delfingen Group et de Delfingen Industry à se prévaloir du bénéfice de l'attribution gratuite de ces bons	Du fait de cette renonciation, le nombre réel de BSA exerçable sera de 618 189, soit un produit brut en cas d'exercice des BSA restant exerçables de 1 751 535.5 €.
Période d'exercice des BSA	Six mois à compter de leur date de première cotation sur le marché Euronext de Paris.
Date de jouissance des actions souscrites en exercice des BSA	A compter de la date d'exercice des BSA
Cotation des actions souscrites sur exercice des BSA	Les actions souscrites sur exercice des BSA feront l'objet de demandes périodiques d'admission sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Nature, catégorie et date de jouissance des titres dont l'admission est demandée

Actions émises dans le cadre de l'augmentation de capital réservée

Les actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital réservée seront des actions ordinaires de la Société de même catégorie que les actions existantes de la Société. Elles porteront jouissance courante et seront entièrement assimilées aux actions existantes à compter de leur

émission. Elles conféreront à leur titulaire tous les droits attachés aux actions existantes, y compris le droit à toute distribution de dividende à venir.

En conséquence, elles seront, à compter de leur admission aux négociations, immédiatement assimilables aux actions existantes de la Société déjà négociées sur Euronext Paris (Compartiment C) et négociées sur la même ligne de cotation que ces actions sous le code ISIN 0000054132.

BSA attribués gratuitement aux Actionnaires

1 980 524 BSA seront émis le 25 juin 2010 dans le cadre d'une résolution spéciale de l'Assemblée Générale de la même date et seront attribués gratuitement à ceux qui seront Actionnaires de la Société au jour de l'émission desdits bons.

Un (1) BSA sera attribué pour une (1) action existante au 25 juin 2010.

L'augmentation de capital réservée étant réalisée antérieurement à l'attribution des BSA, Delfingen Group ainsi que Delfingen Industry renonceront, dès après la décision d'attribution gratuite de BSA, au bénéfice de l'intégralité de cette attribution pour la fraction de BSA gratuits leur revenant.

Ainsi 618 189 BSA seront attribués gratuitement à raison du rapport d'attribution précité à chaque Actionnaire autre que Delfingen Group et Delfingen Industry.

Les BSA seront inscrits en compte et seront négociables à compter du 5 juillet 2010 au 5 janvier 2011, suivant calendrier indicatif, inclus sous le code ISIN FR 0010913152.

Il est précisé que les porteurs d'options de souscription d'actions qui n'auraient pas exercé leurs options avant l'attribution des BSA verront leur ratio d'attribution ajusté conformément aux termes du plan.

Actions nouvelles issues de l'exercice des BSA

Trois (3) BSA donneront lieu à l'attribution d'une (1) action nouvelle, du 5 juillet 2010 au 5 janvier 2011 inclus, moyennant le paiement à la Société d'un prix d'exercice global de huit euros et cinquante centimes d'euros (8,5 €). Compte tenu de cette parité d'exercice, les Actionnaires devront faire leur affaire des éventuels rompus

Compte tenu du nombre de BSA effectivement gratuitement attribué aux Actionnaires justifiant de cette qualité au 25 juin 2010, eu égard à la renonciation expresse de la part de Delfingen Group et de Delfingen Industry au bénéfice de la fraction de BSA leur revenant, l'exercice de ces BSA donnerait lieu à la création de 206 063 actions représentant 9,42% du capital et 6,65% des droits de vote.

Elles seront, à compter de leur émission à la négociation, immédiatement assimilables aux actions existantes de la Société déjà négociées sur Euronext Paris (Compartiment C) et négociées sur la même ligne de cotation que ces actions sous le code ISIN 0000054132.

Facteurs de risques

(Se référer au paragraphe « Facteurs de risques » du document de référence en pages 145 et suivantes)

1 Risques liés au Groupe

Les facteurs de risques relatifs au groupe et à son activité sont décrits dans le chapitre « Facteurs de risques » du Document de Référence.

En complément de ces facteurs de risques, les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à se référer aux facteurs de risques suivants relatifs aux valeurs mobilières émises.

2 Risques liés à l'opération

2.2.1. Risques liés à l'augmentation de capital réservée

L'augmentation de capital réservée implique l'émission de 352 900 actions nouvelles, soit sur la base du nombre d'actions composant le capital social avant l'opération, une dilution de 17,81% du capital et de 12,20 % des droits de vote dans l'hypothèse où aucun BSA n'est exercé.

2.2.2. Risques relatifs à l'attribution gratuite de BSA

Détention de rompus

- Liés à l'attribution des BSA

Il est prévu d'attribuer gratuitement un BSA par action existante au jour de l'Assemblée Générale décidant de l'attribution et l'émission effective de ces BSA.

Le nombre total de BSA attribué sera de 1 980 524.

Dans la mesure où il sera gratuitement attribué un BSA par action existante, aucun rompu ne pourra apparaître dans l'attribution des BSA.

- Liés à l'exercice des BSA

La parité d'exercice des BSA attribués est de 3 BSA pour une action nouvelle à émettre. Tout Actionnaire qui ne détiendrait pas 3 BSA (ou un multiple de 3) ne pourra pas bénéficier (totalement ou partiellement) de la faculté de relation ouverte aux Actionnaires. Les Actionnaires devront donc faire leur affaire des éventuels rompus avant la date de clôture de l'exercice des BSA.

Liquidité et volatilité des BSA

L'émission et l'admission des BSA aux négociations sur Euronext Paris, ainsi qu'aux opérations d'Euroclear France, seront demandées. Il n'existe aucune garantie que se développera un marché suffisamment liquide pour les BSA ou que les porteurs seront en mesure de les céder sur le marché. Si un marché se développe pour les BSA, ceux-ci pourront être sujets à une plus grande volatilité que les actions de la Société.

Valeur des BSA

Le prix de marché des BSA dépendra essentiellement du prix de marché de l'action de DELFINGEN INDUSTRY, de sa volatilité implicite et de la durée restant à courir pour l'exercice des BSA. Une baisse du prix de marché de l'action DELFINGEN INDUSTRY ou de sa volatilité implicite pourrait avoir un impact défavorable sur la valeur des BSA, notamment si la valeur de l'action DELFINGEN INDUSTRY reste durablement et significativement en dessous du prix d'exercice des BSA.

Valeur des actions

Aucune assurance ne peut être donnée quant au maintien de la corrélation entre le cours de bourse des actions de la Société et le prix d'exercice des BSA.

En conséquence, le cours de bourse des actions à provenir de l'exercice des BSA est susceptible d'être inférieur au cours de bourse constaté au moment de la fixation du prix d'exercice, voire inférieur au prix d'exercice lui-même.

Aucune garantie ne peut donc être donnée quant à la possibilité pour les investisseurs de revendre les actions à provenir de l'exercice des BSA à un prix supérieur ou égal au prix desdits BSA.

Dilution potentielle en cas de non exercice des BSA attribués gratuitement

Les Actionnaires n'exerçant pas leurs BSA ne pourront pas être relués suite à la réalisation de l'augmentation de capital réservée à DELFINGEN GROUP.

Un Actionnaire de la Société détenant, avant émission réservée au bénéfice de Delfingen Group et exercice des BSA, 1% du capital, soit 16 276 actions et exerçant les BSA lui ayant été attribués gratuitement dans le cadre de la présente opération, verrait sa part dans le capital final remonter à 0,99% après l'augmentation de capital réservée à Delfingen Group et exercice de la totalité de ses BSA.

Un Actionnaire de la Société détenant, avant émission réservée au bénéfice de DELFINGEN GROUP et des BSA, 1% du capital, soit 16 276 actions et n'exerçant aucun BSA attribué gratuitement dans le cadre de la présente opération, verrait sa part dans le capital final réduite à 0,74% après l'augmentation de capital réservée à DELFINGEN GROUP et exercice par les Actionnaires de la totalité des BSA.

Les BSA non exercés à l'issue de la période d'exercice deviendront caducs et perdront toute valeur.

2.2.3. Risques relatifs aux marchés financiers

Vente d'actions ou de BSA

La vente massive sur le marché d'un certain nombre d'actions de la Société ou de BSA consécutivement à leur attribution, ou le sentiment que de telles ventes pourraient intervenir, pourrait avoir un impact défavorable sur le cours des actions de la Société ou le cours des BSA.

DELFINGEN INDUSTRY ne peut prévoir les éventuels effets sur le cours des actions ou sur le cours des BSA des ventes sur le marché d'actions ou de BSA.

Risque lié au cours des actions

Le cours des actions de la Société pourrait connaître des variations significatives notamment en cas de survenance d'événements tels que des variations du résultat de la Société ou une évolution des conditions de marché propres à son secteur d'activité.

Intention de souscription des principaux Actionnaires

Il est précisé qu'au jour de la publication de la présente note d'opération, le FMEA, conformément à son engagement, a informé la Société de son intention de ne pas exercer les BSA qui lui auront été attribués gratuitement.

Calendrier indicatif

21 juin 2010	Visa de l'AMF sur le Prospectus
23 juin 2010	Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et de l'émission de bons de souscription d'actions
25 juin 2010	Assemblée Générale statuant sur l'augmentation de capital réservée à DELFINGEN GROUP et décidant de l'émission et de l'attribution de BSA au profit de tous les Actionnaires Conseil d'Administration constatant la souscription de DELFINGEN GROUP à l'augmentation de capital réservée
Au plus tard le 05 juillet 2010	Attribution effective des BSA à tous les Actionnaires Admission aux négociations sur Euronext Paris des BSA et ouverture de la période d'exercice des BSA de 6 mois Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital réservée à DELFINGEN GROUP
07 Juillet 2010	Diffusion par EURONEXT Paris de l'avis d'admission des actions nouvelles émises dans le cadre de la réalisation de l'augmentation de capital réservée à DELFINGEN GROUP
05 Janvier 2011	Clôture de la période d'exercice des BSA

Dilution

Incidence de l'émission sur la quote-part de capitaux propres

L'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du groupe par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du groupe au 31 décembre 2009) est la suivante :

Quote part de capitaux propres consolidés

	Base non diluée (€)	Base diluée (€)
Avant l'émission des 352 900 actions nouvelles réservées à Delfingen Group et avant exercice des BSA.	13,30	13,08*
Après l'émission des 352 900 actions nouvelles réservées à Delfingen Group mais avant exercice des BSA.	12,44	12,27
Après l'émission des 352 900 actions nouvelles réservées à Delfingen Group et exercice de la totalité des BSA effectivement exerçables après renonciation à leur bénéfice par Delfingen Group et Delfingen Industry (pour la fraction lui revenant du fait des titres auto détenus).	12,07	11,92

* l'exercice de la totalité des 27 237 options d'achat d'actions potentiellement exerçable par leurs titulaires n'entraîne aucun effet dilutif sur la détention de capital dans la mesure où de part leur nature, l'exercice de telles options n'entraîne pas l'émission d'actions nouvelles mais l'attribution d'actions existantes préalablement rachetées par Delfingen Industry ; néanmoins, dans la mesure où les actions auto détenues préalablement rachetées par Delfingen Industry en vue de leur attribution aux titulaires d'options d'achat d'actions ne bénéficient pas de droits financiers, leur attribution entraîne l'activation de ce droit et donc une dilution des Actionnaires dans leurs droits financiers tels que résultant du nombre d'actions détenues.

Incidence de l'émission sur la situation de l'Actionnaire

L'incidence de l'augmentation de capital réservée ainsi que l'émission de BSA sur la participation dans le capital d'un Actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission (calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2009) est la suivante :

	Participation de l'Actionnaire (en %)
Avant émission des actions nouvelles issues de l'augmentation de capital réservée à Delfingen GROUP et exercice de la totalité des BSA par leurs bénéficiaires	1
Après émission des actions nouvelles issues de l'augmentation de capital réservée à Delfingen GROUP mais avant exercice de la totalité des BSA par leurs bénéficiaires	0,82
Après émission des actions nouvelles issues de l'augmentation de capital réservée à Delfingen GROUP et exercice de la totalité des BSA par leurs bénéficiaires	0,99% (1)

(1) Il est rappelé que tous les Actionnaires de Delfingen Industry bénéficieront de l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) à raison d'un BSA attribué gratuitement par action existante au 25 juin 2010, jour de l'Assemblée Générale appelée à émettre et attribuer effectivement les BSA. Afin de permettre aux Actionnaires autres que Delfingen Group, de se reluer par le biais de l'exercice de ces BSA, et ce durant une période d'exercice desdits BSA de 6 mois courant du 5 juillet 2010 au 5 janvier 2011 (suivant calendrier prévisionnel visé dans la présente note), Delfingen Group ainsi que Delfingen Industry (pour la quote-part d'actions auto-détenues) renonceront au bénéfice de l'attribution effective de la quote-part de BSA leur revenant.

En conséquence de ces renoncements, un Actionnaire détenant 1% du capital préalablement à l'Assemblée Générale du 25 juin 2010, soit 16 277 actions, se verra attribuer gratuitement et automatiquement, à l'issue de l'Assemblée Générale du 25 juin 2010, 16 277 BSA lui donnant droit de souscrire, entre le 5 juillet 2010 et le 5 janvier 2011 inclus, 5 425 actions nouvelles de 8,5 € chacune. Si ledit Actionnaire exerce effectivement l'intégralité de ses BSA, il disposera au final de 21 702 actions au sein de Delfingen Industry sur les 2 186 587 actions composant le capital de ladite société (chiffre calculé en partant du postulat que tous les BSA ont été exercés par leurs attributaires).

Admission à la cotation - Place de cotation

Admission à la cotation

Les actions nouvelles émises au bénéfice de Delfingen Group feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris (Compartiment C). Elles seront soumises sur la même ligne de cotation que les actions ordinaires de Delfingen Industry ayant pour code ISIN 0000054132 et leur seront entièrement assimilées dès leur admission aux négociations. Selon le calendrier indicatif, l'admission aux négociations sur Euronext Paris (Compartiment C) est prévue le 7 juillet 2010.

Les BSA provenant de l'attribution gratuite aux Actionnaires feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris (Compartiment C). Ils seront admis aux négociations sous le code ISIN FR 0010913152. L'admission aux négociations sur Euronext Paris (Compartiment C) est prévue le 5 juillet 2010.

Les actions nouvelles issues de l'exercice des BSA feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris (Compartiment C) et seront négociables sur la même ligne que les actions existantes.

Place de cotation

Les actions de la Société sont actuellement admises aux négociations sur Euronext Paris (Compartiment C).

Tendance et perspectives du Groupe

Le contexte économique et financier mondial redevient plus favorable mais les perspectives restent incertaines.

Le Groupe anticipe une hausse de la production automobile mondiale par rapport à 2009, tirée par la consolidation de la reprise en Amérique du nord, une hausse significative de la production en Asie, mais avec un marché européen difficile.

DELFINGEN INDUSTRY confirme ses objectifs de réduction de son endettement financier et de redressement de sa marge opérationnelle.

Les leviers mis en œuvre pour atteindre ces objectifs sont :

- Le renforcement de ses positions sur les marchés en croissance au Brésil et en Chine ;
- Un plan d'excellence opérationnelle visant à l'amélioration de sa compétitivité ;
- La poursuite de sa politique maîtrisée d'investissement et de gestion des stocks.

Au-delà de la volonté affirmée de réduire l'endettement financier, DELFINGEN INDUSTRY entend encore améliorer sa position de liquidité et a d'ores et déjà obtenu en 2010 un prêt participatif (CDP) de la part d'Oseo pour un montant de 3 M€.

Information du public

Le prospectus ayant reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa numéro 10-188 en date du 21 juin 2010 est disponible au siège social de Delfingen Industry. Le prospectus peut également être consulté sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et sur le site Internet de Delfingen Industry (www.delfingen.com). Ce prospectus est constitué par le document de référence de la société enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 21 juin 2010 sous le numéro R.10-047 incluant les comptes consolidés du Groupe ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Ce document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué, ou diffusé au Japon, Etats-Unis d'Amérique, Australie et Canada.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur.

Ce communiqué ne constitue pas une offre, une invitation ou une sollicitation à vendre, acheter ou souscrire des valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays, et aucune offre de vente de valeurs mobilières n'est proposée dans un pays où une telle offre serait illégale. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas, enregistrées au titres du United States Securities Act de 1933 et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une exemption à l'obligation d'enregistrement prévue par le Securities Act. Il n'y aura pas d'offre au public de valeurs mobilières en dehors de la France et notamment il n'y aura pas d'offre aux Etats-Unis d'Amérique.

Pour toute information complémentaire, consultez notre site web <http://www.delfingen.com> ou contactez Delfingen Industry aux coordonnées suivantes :

Delfingen Industry

Service Communication Financière

Zone Industrielle

25340 Anteuil, FRANCE

Tel: +33(0)3 81 90 73 00